

Votations cantonales du 24 avril 2005

Des enjeux politiques... donc syndicaux

Peut-être des membres du SIT trouveront-il que le syndicat passe un peu beaucoup de temps à parler de politique, et que les prises de position pour les votations accaparent à la fois les débats et les pages de ce journal.

Mais il faut constater que le sujet qui nous sont proposés, votation après votation, ont des conséquences directes sur notre vie et nos conditions de travail et de revenu. Le syndicat ne peut pas faire l'impasse sur des questions fondamentales, souvent déterminantes pour beaucoup de monde, et en particulier pour les syndiqué-e-s.

Nos camarades étrangers, qui n'ont pas - encore (!) - le droit de vote pourraient estimer que cela ne les concerne pas, puisqu'on ne leur donne pas le droit de s'exprimer. C'est doublement faux. Parce que d'une part les conséquences des votations les toucheront tout autant que celle est ceux qui ont le droit de vote. Et aussi parce qu'ils peuvent faire valoir leur avis dans le cadre des instances du SIT et contribuer de cette façon à la campagne pour faire avancer des droits ou s'opposer à leur démantèlement. Et puis ... on peut toujours discuter avec ses amis et connaissances, avec ses collègues de travail.

Le menu des votations qui nous attend ce 24 avril prochain est copieux, et ce numéro du journal y est en grande partie consacré. On y parle donc abondamment des sujets de ces votations.

Les initiatives "J'y vis j'y vote"

Elles pourraient enfin concrétiser à Genève des droits politiques pour les étrangers au niveau communal.

Voir en page 4.

Saccage des droits des chômeuses-eurs

Pour supprimer le chômage, la droite et l'extrême droite veulent supprimer les chômeuses-euses. Les emplois temporaires sont menacés.

Voir en page 8.

Les TPG privatisés ?

Aligner un service public - celui des transports - de plus en plus sur la rationalité libérale du seul profit, c'est la tentative à laquelle les syndicats s'opposent.

Voir en page 8.

Faire raquer les pauvres

La droite coupe dans les dépenses budgétaires, surtout celles qui servent aux plus précaires, à celles et ceux qui ont les plus bas revenus. Les syndicats et la gauche ont fait aboutir deux référendums pour s'y opposer.

Voir en page 4.

Mais ne vous en faites pas. Pendant ce temps, le combat syndical continue aussi sous d'autres formes. Et il y en a quelques exemples dans ce SIT-info !

GT



Dans ce
numéro :

Une tresse
de couleur

Les couleurs suisses et genevoises entremêlées au haut de a première page de SIT-info ... c'est l'emblème des initiative "J'y vis j'y vote"

1

Journée
internationale
des femmes

La traditionnelle journée du 8 mars a été cette année l'occasion de l'élaboration d'une plate forme de revendications.

2

Restrictions
budgétaires

Le 24 avril, le peuple genevois sera amené à se prononcer contre les coupes que la droite a faites dans le budget cantonal, qui vont prêter les plus démunis.

2

Sans papiers

Le comité SIT a largement discuté des propositions du Conseil d'Etat en matière de régularisation des sans-papiers. Voici sa position.

3

J'y vis, j'y vote
... enfin ?

Autre sujet important de votation le 24 avril : l'octroi de droits politiques communaux pour les étrangers.

4

Hôtellerie -
restauration :
mobilisation :
payante

C'est la mobilisation des travailleurs-euses qui a permis que soit maintenue l'échelle genevoise des salaires, meilleure qu'au plan suisse.

5

Hôpital :
retenue de
salaire illégale

Les syndicats ont décidé d'aller devant le tribunal administratif pour qu'il juge illégale la retenue de salaire pour fait de grève des factures.

6

Non au saccage des droits des chômeurs et des chômeuses

voir page 8

Un scandale banal



EDITO

Ainsi donc, la plupart des grandes entreprises ont fait cette année des bénéfices record, servant à leurs actionnaires des dividendes plus que juteux. Certains s'étonnent, d'autres s'indignent. Un étonnement étonnant, une indignation naïve.

Faut-il encore une fois rappeler que le but premier et le moteur du système économique auquel nous contribuons bon gré mal gré sont les profits des actionnaires, qu'il faut d'ailleurs plus justement nommer des capitalistes. Il n'y a là rien de nouveau sous le soleil ou dans l'ombre des coffres-forts.

Pourtant ... on sent cette fois comme un petit frémissement qui laisserait entendre que tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des

mondes capitalistes. Oh, il ne s'agit pas de gens qui viendraient à s'émouvoir que les salarié-e-s ne touchent pas leur part du gâteau. N'allons pas trop loin ! Non, ce qui gêne - et qui pose effectivement un problème de rationalité économique - c'est que l'argent des bénéfices ne sert plus aux investissements. Un adage un peu hasardeux prétendait que les bénéfices d'aujourd'hui sont les emplois de demain. Si tant est qu'il ait été vrai, cet adage est maintenant réellement faux. En effet, les profits des actionnaires-capitalistes ne sont plus réinvestis dans les entreprises afin d'en développer la production. Ils dorment, ou permettent juste de jongler sur les marchés financiers en alimentant une énorme bulle spéculative totalement improductive.

Le capitalisme des siècles

passé n'était certes pas un modèle de justice sociale. Mais les entrepreneurs portaient bien leur nom et avaient compris que le système ne marcherait pas si les fruits de la production ne servaient pas à développer celle-ci et à l'améliorer. C'est ainsi qu'ont été mises sur pied les infrastructures les plus importantes en Suisse et en Europe, permettant un certain développement, même si la forme que celui-ci a prise peut avoir des aspects critiques. Qui aujourd'hui oserait se lancer dans la construction de lignes de chemins de fer et de tunnels ? Qui aurait le courage de regarder un peu en avant plutôt que de pleurer sur la dureté des temps ? On ne trouve même personne pour finir de construire le stade de la Praille (... bon, il est vrai que comme investissement productif...).

Non, au contraire. Dès qu'il s'agit d'investir, ceux qui passent leur temps à dégligner et à calomnier l'Etat se tournent vers lui pour qu'il assume les risques les plus importants. Ils se gardent bien de mettre à contribution cet argent qu'ils ont encaissé en se bornant à faire travailler les autres.

Le capitalisme restant (encore un rappel banal mais utile) un système économique qui n'a pour but que le profit des actionnaires, il serait bien sûr vain de demander à ceux-ci de faire preuve d'un soupçon de citoyenneté. Mais on pourrait quand même leur suggérer de relire les classiques de la littérature économique pour qu'ils comprennent en quoi le système risque d'aller à sa perte. Enfin, tant mieux, sûrement.

Georges Tissoit

8 mars : journée internationale des femmes

Cette année, cette journée a été l'occasion de mettre en lumière les différentes revendications portées par le mouvement féministe. Parmi les thèmes abordés, il y avait la régularisation collective des personnes sans statut légal, en particulier parce qu'elles sont en majorité des femmes vivant et travaillant dans des conditions particulièrement précaires.

Les femmes ont aussi rappelé leur refus de tout recul en matière d'assurance maternité pour les femmes professionnellement actives et leur détermination à défendre les dispositions plus généreuses existantes à Genève. Le mouvement a aussi apporté son appui à la loi sur le partenariat enregistré, qui sera prochainement soumis en votation populaire, afin d'accorder plus de droits aux personnes homosexuelles.

Marche mondiale des femmes

Le 8 mars a aussi été le jour du lancement de la charte mondiale des femmes pour l'humanité. Des actions sont prévues

dans 52 pays dans le cadre d'un réseau féministe qui lutte contre la violence et la pauvreté. A Genève, la manifestation du 8 mars s'est terminée sur l'inauguration d'une œuvre picturale contre les violences faites aux femmes.

La mobilisation suisse se poursuivra avec un parcours national du 10 au 14 juin avec

l'organisation d'une caravane qui partira de Bâle et se clôturera à Genève. Les actions mondiales se termineront le 17 octobre prochain sur 24h de solidarité féministe en suivant les fuseaux horaires. La plateforme revendicative 2005 sert de guide aux actions qui se dérouleront cette année.

Valérie Buchs



Photographie: Pénélope Henriad, tirée du spectacle Le Train du Sud

Au théâtre: Le train du Sud

Spectacle musical de Heidi Kipfer et Dominique Bourquin par la Mezza Luna

"On a fait appel à des bras et ce sont des êtres humains qui sont venus"

(Max Frisch)

Le train du Sud évoque l'histoire et la vie de ces femmes qui, dans les grandes années de l'immigration italienne, ont quitté leur pays pour venir travailler dans nos fabriques ou nos restaurants.

Les femmes devinrent alors des travailleuses clandestines, engagées principalement comme domestique, ouvrière ou femme de chambre dans l'hôtellerie, triplement discriminées en tant que femmes, immigrées et clandestines : salaires minimes, horaires prolongés, retenue illégale des impôts. Ces récits singuliers, ces destins proches et lointains nous ramènent, par un troublant effet de miroir, à l'histoire qui se trame aujourd'hui, devant notre porte. Les actrices ont changé, elles viennent d'Amérique latine ou d'Asie, mais le même scénario se rejoue.

Le train du Sud arrive à point nommé pour exprimer notre solidarité et notre sympathie à l'égard de ces femmes.

Infos pratiques :
Du 15 au 26 mars 2005
Représentations à 20h30, sauf le jeudi à 19h et le dimanche à 18h
Réservations : 022 908 20 20
Théâtre Saint-Gervais - 5, rue du Temple - 1201 Genève

A noter :
En parallèle des représentations "Le train du Sud" : Exposition de 6 photographies de Jean Mohr "Un autre regard sur les femmes migrantes", du 15 au 26 mars

Deux rencontres en écho au spectacle :
Jeudi 17 mars à l'issue de la représentation, rencontre avec l'équipe artistique et divers intervenants, notamment Raymond Durous, Karl Grünberg, Marie Houriet
Thème : "Le train du Sud : l'immigration en Suisse"
Jeudi 24 mars à l'issue de la représentation, rencontre avec l'équipe artistique et divers intervenants, notamment : Rosita Fibbi, Christiane Perregaux, Mauro Cerrutti. Thème : "Femme, immigration : passé, présent, futur"
Modération : Sandro Catacini

Votations du 24 avril sur les finances publiques

Un front uni contre la politique de la droite

Syndicats, partis et associations font barrage aux projets anti-sociaux de la majorité du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

Les votations cantonales du 24 avril portent, à l'exception des deux initiatives "J'y vis, j'y vote", sur des projets issus de la majorité bourgeoise et liés au budget 2005 (emplois temporaires, montant et financement des prestations complémentaires cantonales, les deux référendums obligatoires sur la progression à froid) ou à la privatisation de services publics (référendum TPG).

La majorité de ces objets visent donc des catégories de la population déjà socialement fragilisées (chômeurs-euses en fin de droit, personnes invalides) ou font reposer le redressement des finances cantonales sur les classes populaires et moyennes par la réintroduction de la progression à froid. Face à ce rouleau compresseur de la droite, les syndicats, les partis de l'Alternative et un certain nombre d'associations oeuvrant dans le domaine du social ont décidé de lancer une campagne commune sous l'appellation de "coordination pour la justice sociale". Le SIT s'est bien évidemment joint à cette coordination puisqu'il a soutenu la majorité de ces référendums.

Prestations complémentaires, des mesures inacceptables.

Les deux projets concernant les prestations complémentaires cantonales sont des exemples éclatants du caractère anti-social de la politique de l'actuelle majorité.

● Le premier projet concerne la diminution de ces prestations pour les personnes invalides. Les personnes handicapées dont la rente d'invalidité maximum est de 2'150.- francs dès 2005, ne peuvent vivre décemment à Genève avec un tel montant, qui ne couvre pas les besoins vitaux. Dès lors, ceux

qui ne disposent pas d'un 1^{er} pilier significatif doivent demander à l'OCPA (Office cantonal des personnes âgées) les prestations complémentaires fédérales et cantonales pour atteindre un minimum vital. Ainsi, les prestations complémentaires fédérales assurent un revenu minimum tellement bas - 1'470.- francs par mois pour une personne seule, plus le loyer dans certaines limites et l'assurance maladie de base - que le canton complète ce revenu jusqu'à 2'250.- francs par mois.

C'est ce montant de 2'250.- francs que le Conseil d'Etat et la droite parlementaire veulent amputer de 293.50 francs par mois, soit 13% de moins. Si la loi proposée est acceptée par le corps électoral, ce sont près de 9000 personnes invalides du canton qui verraient leurs revenus réduits de 13%. C'est pourquoi, le SIT et la coordination pour la justice sociale appellent à voter non le 24 avril à la loi modifiant la loi sur l'intégration des personnes handicapées du 17 décembre 2004.

● Le second objet concernant les prestations complémentaires cantonales est lié à la question de leur financement. La loi soumise au vote fait participer les communes au financement des prestations complémentaires AVS et AI à hauteur de 12,5% pour l'année 2005, ce qui représente un montant d'environ 45 millions de francs. Pour les communes, la répartition s'effectue en fonction du nombre d'habitants, pondéré par l'indice général de capacité financière qui pondère la répartition des charges en fonction de la richesse des communes.

Si le SIT a décidé de soutenir le référendum contre cette loi, c'est parce que cette mesure illustre parfaitement les méthodes actuelles de la droite aux niveaux national et cantonal en matière de transfert des char-

ges. La Confédération se décharge sur les cantons d'un certain nombre de prestations sociales sans assurer leur financement, voire en le supprimant. Les cantons, à leur tour, les transfèrent aux communes sans garantir les montants nécessaires. A terme, ce sont les prestations elles-mêmes qui diminuent ou sont supprimées car la politique des caisses vides mène à ces trois niveaux sert alors à justifier les atteintes aux prestations.

Dans le cas de la votation du 24 avril sur le transfert du financement des prestations complémentaires cantonales, il s'agit très exactement de ce cas de figure. Les communes les plus "pauvres", qui devront proportionnellement davantage participer à ce financement, risquent de devoir supprimer d'autres prestations communales ou d'augmenter leur centime additionnel. Alors que les communes les plus riches qui pourraient effectivement participer davantage au financement de certaines prestations sociales cantonales, seront de fait pas ou peu touchés par cette mesure. En l'absence d'un système réellement solidaire de redistribution et de péréquation financière entre les communes, la question du transfert de charges entre canton et communes ne peut aboutir qu'à des effets négatifs sur les communes populaires et donc sur leurs habitants-e-s.

C'est pourquoi le SIT et la coordination appellent à voter non le 24 avril à la modification de la loi du 25 octobre 1968 sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité.

Progression à froid, le comité SIT pour la liberté de vote

Sur les deux objets concernant la progression à froid le comité SIT a finalement décidé de ne pas donner de recommandation de vote. Rappelons le contenu de ces deux lois.

Le monde dans lequel nous vivons au début du 21^e siècle, est dominé par la logique de la mondialisation patriarcale et néolibérale qui reproduit les inégalités, accentue les écarts entre pauvres et riches et engendre de plus en plus de d'exclusion, de haine, de racisme, d'intolérance, de conflits armés. Comme féministes, nous considérons qu'il est urgent de proposer des alternatives, politiques, sociales et culturelles afin de rendre possible cet autre monde auquel nous aspirons. Nous voulons construire un monde de paix, libre de toute exploitation et oppression, un monde où tous les peuples jouissent du plein exercice des droits humains, un monde de justice sociale, de démocratie et d'égalité entre les femmes et les hommes; un monde qui reconnaît véritablement le travail accompli par les femmes dans la vie professionnelle et dans le cadre privé, ainsi que le rôle que nous jouons dans nos sociétés; un monde qui respecte la diversité et la pluralité des cultures et qui préserve l'environnement. Pour nous, il est urgent d'affirmer et de défendre nos droits sexuels et reproductifs, en assurant notamment un accès gratuit aux soins de santé et à des méthodes sûres de contraception et d'avortement. Nous, les femmes qui vivons et travaillons en Suisse, un des pays les plus riches de la planète, nous voulons :

vivre sans peur

sans violence physique, psychologique ou sexuelle dans la famille, dans la rue, au travail, dans les institutions sociales et éducatives; sans mariages forcés; sans mutilations génitales; sans les trafics et la traite des femmes et des enfants

avoir les moyens de vivre dans la dignité

qu'il s'agisse de salaires, des rentes AVS, AI ou des prestations complémentaires, des allocations pour enfant qui couvrent les frais effectifs, des cotisations de l'assurance maladie proportionnelles au revenu

être libres

de voyager, de s'établir, de travailler et de changer de travail, sans distinction de nationalité ou de statut familial ou légal. Une femme doit pouvoir quitter son époux proxénète ou violent sans perdre l'autorisation de séjour

réaliser l'égalité de droits

faire appliquer dans les faits: "salaire égal pour un travail de valeur égale" (la Loi fédérale sur l'égalité est peu utilisée et n'est pas suffisante); partage dans le couple des tâches domestiques et de soins, reconnaissance de la valeur du travail des femmes parité à tous les niveaux dans les décisions politiques, économiques et sociales non-discrimination des personnes souffrant de handicap. Mêmes droits pour les femmes dans l'assurance invalidité non-discrimination pour des raisons de couleur, appartenance ethnique, etc.

reconnaitre les droits des personnes homosexuelles

partenariat, droit à l'adoption, sanction des actes homophobes, non discrimination dans le travail

maintenir et améliorer les services publics

santé, éducation, communication, énergie, etc... doivent rester accessibles et de qualité pour toutes et tous

vivre mieux

logements accessibles et de qualité, abaissement de l'âge de la retraite, congé parental, harmonisation des horaires scolaires et des horaires de travail, équipements sociaux adaptés aux besoins

préserver la nature et le vivant

accès aux ressources naturelles, protection de l'environnement, souveraineté alimentaire, interdiction des patentes du vivant: la vie et la nature ne s'achètent pas et ne se vendent pas, ce sont des biens communs. Contrôle strict des manipulations génétiques. Interdiction du clonage humain

promouvoir la paix et la coopération internationale

annulation de la dette des pays du Sud, mesures efficaces contre l'évasion fiscale et la fuite des capitaux, suppression du secret bancaire, élimination des usines d'armement, interdiction de la vente d'armes, démilitarisation de la société.

Ces lois visent à une augmentation provisoire d'impôt en jouant sur le mécanisme dit de la "progression à froid".

L'imposition directe est progressive : plus le revenu est élevé, plus le taux d'imposition est élevé. Autrefois, l'on n'indexait pas les barèmes fiscaux. Il en résultait que les contribuables ayant gardé un revenu identique en valeur réelle, voyaient leurs impôts augmenter parce qu'ils étaient soumis à un taux plus élevé. Ce système a été supprimé suite à une initiative de la gauche. Les deux lois soumises au vote prévoient un échelonnement dans le temps de l'indexation des montants déterminants pour le barème d'impôts et des déductions (notamment sociales, prévoyance, activité lucrative, santé, contribution d'entretien, frais de garde, etc.). Le résultat est qu'à revenu réel égal, certains contribuables vont passer à un taux d'imposition supérieur. La mesure pénalise surtout les petits et les moyens revenus, alors que les plus hauts

revenus dont le taux d'imposition est plafonné ne seraient pas ou peu touchés par cette non-indexation.

Le débat au sein du comité SIT sur ces objets a illustré la difficulté de concilier notre position de soutien au redressement des finances publiques, par le biais d'une fiscalité solidaire, et l'opposition à des mesures qui font reposer sur les classes moyennes et populaires l'essentiel de l'effort de redressement. Certains comités de secteur craignent que l'opposition à ces mesures ne favorise de fait les partisans du moins d'Etat et des baisses d'impôts. D'autres comités estimaient qu'il était inacceptable qu'après des baisses d'impôts extrêmement favorables aux plus riches du canton, les premières décisions qui visent à une amélioration des recettes fiscales présentent devant nous les revenus plus faibles. Le comité SIT a donc décidé de ne pas donner de consignes de vote sur ces deux sujets.

Hervé Pichelin

Sans papiers : un emploi = un permis

Le SIT a été et est un élément moteur dans le cadre de la défense des travailleurs et des travailleuses sans-papiers à Genève. Après avoir présenté en date du 6 décembre 2001 à l'Assemblée générale du collectif de soutien aux travailleurs et travailleuses sans-papiers, son projet de mise sur pied des permanences, avec pour but de constituer des dossiers et fournir une procuration aux personnes concernées, dans le but d'arrêter les expulsions manu militari, le SIT a proposé de déposer une demande de régularisation collective auprès du Conseil d'Etat avec pour seul critère : un emploi-permis.

Convoqués en Assemblée générale, plus de 1500 travailleurs et travailleuses sans-papiers ont approuvé cette proposition mettant ainsi en lumière une solidarité sans faille.

Ainsi, le 27 août 2003, le collectif de soutien aux travailleurs et travailleuses sans-papiers a déposé une demande de régularisation collective concernant environ 2700 personnes accompagnée de propositions concrètes pour sortir le secteur de l'économie domestique de la clandestinité, et ainsi le dé-précariser. Les chiffres et éléments fournis à cette occasion démontraient par ailleurs clairement que plus de 70% des personnes qui avaient ouvert un dossier au SIT étaient des femmes qui travaillaient dans ce secteur dans des conditions souvent proches de l'esclavage.

Les propositions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est entré partiellement en matière sur cette requête en date du 14 janvier 2004 et a décidé - afin de pouvoir se déterminer - de :

- constituer un groupe de travail au sein du Conseil de surveillance du marché de l'emploi en vue de faire des propositions d'amélioration des conditions de travail du secteur de l'économie domestique;
- créer un groupe d'experts

chargé d'étudier la problématique des sans-papiers en général et de rendre un rapport établissant des propositions de résolution sur la question;

- mandater le professeur Flüchiger de l'Université de Genève afin de procéder à une analyse scientifique et économique sur le secteur de l'économie domestique;

Sur la base des différents rapports rendus, le Conseil d'Etat, lors de son point de presse du 19 janvier 2005, a rendu publique sa décision de soumettre au Conseil fédéral



une proposition de règlement du problème soulevé.

Le Conseil d'Etat propose une régularisation exceptionnelle et unique pour les travailleurs et travailleuses de l'économie domestique, accompagnée de certaines mesures d'accompagnement, dont l'obligation pour les secteurs économiques pendant 5 ans aux moins et le renforcement, en contrepartie et après la régularisation exceptionnelle, des sanctions tant vis-à-vis des employeurs que des employés.

La position du SIT

Si le Conseil d'état a tenu compte de bon nombre des revendications du SIT, il n'en demeure pas moins qu'il existe des divergences entre la position du SIT et celle du Conseil d'Etat. D'une part, le SIT a demandé la liberté totale pour les travailleurs et les travailleuses de changer d'emploi et de secteur, en accord avec la politique concernant la libre circu-

lation de tous les travailleurs et travailleuses, quelle que soit leur nationalité et, d'autre part, le SIT est bien évidemment opposé à tout renforcement des sanctions à l'encontre des travailleurs et des travailleuses, puisqu'il a toujours considéré que si sanctions il doit bien avoir, c'est aux seuls patrons qu'elles doivent être appliquées.

Enfin, et il s'agit d'une divergence majeure, le Conseil d'Etat n'inclut pas dans sa proposition de régularisation exceptionnelle et unique les autres secteurs. Pour ces derniers, il préconise un examen au cas par cas, en vertu de la pratique des autorités fédérales s'agissant des permis humanitaires, pratique que nous avons justement toujours combattue.

Si le SIT se félicite de la décision du Conseil d'état concernant l'économie domestique qui pourrait déboucher sur la régularisation de 5 à 7000 personnes à Genève, il n'est pas satisfait par certaines mesures d'accompagnement préconisées par le Conseil d'Etat, - en étant conscient qu'elles sont, pour certaines (exemple : interdiction de changer de secteur pendant 5 ans), conformes au régime appliqué depuis longtemps à tous les ressortissants extra-européens.

Par ailleurs, le SIT ne peut accepter la position du Conseil d'Etat à l'encontre de nos collègues des autres secteurs économiques.

Aussi, le SIT continuera sa lutte visant à la régularisation de tous les travailleurs et travailleuses sans-papiers de ce canton, sans exception, et son combat pour l'égalité entre tous les travailleurs et travailleuses.

Lors de sa dernière séance, le comité SIT a réaffirmé fermement sa volonté de défendre une régularisation collective, avec pour seul principe et à l'exclusion de tout autre critère : un emploi = un permis.

C'est ainsi que le comité SIT a confié à sa commission migration le mandat d'examiner toutes les pistes et possibilités visant à atteindre ce but.

Un syndicaliste devant les juges

Le syndicaliste et député Remy Pagani est à nouveau convoqué devant le Tribunal de police pour avoir, soi-disant, calomnié une juge du collège des juges de l'ex-Autorité de surveillance des Offices des poursuites et faillites de Genève, en février 2002, lors d'une conférence de presse organisée par le Syndicat des Services Publics.

En novembre de l'année passée lors d'une première audition, il a été reproché en substance à Remy Pagani d'avoir répandu des informations mensongères sur l'action de l'ex-Autorité de surveillance, en sachant pertinemment qu'elles étaient fausses, dans le but de ruiner la réputation de ses magistrats. Tout au long de cette journée, Remy Pagani et son avocat se sont évertués à démontrer que l'ensemble des informations révélées dans le cadre de cette conférence de presse étaient prouvables venant de personnes dignes de confiance. Parmi les trois personnes incriminées pour n'avoir pas accompli leur tâche de surveillance correctement, une seule juge a déposé une plainte pénale en tentant de faire état des difficultés qu'elle avait rencontrées dans l'exercice de sa profession suite aux questions "impertinentes" du député.

Une lutte syndicale de longue haleine

C'est depuis 1995 que le SSP et le SIT mènent une lutte acharnée pour défendre le personnel maltraité de cet office et améliorer ce service public. Dans ce cadre, en sa qualité de secrétaire syndical, notre camarade n'a pas ménagé ses efforts pour soutenir les employés et les employés qui subissaient de graves dégradations de leurs conditions de travail (mobbing, harcèlement sexuel, détournements financiers.) Lors de la conférence de presse le SSP s'était étonné de l'inaction des juges de l'ex-Autorité de surveillance. Il était alors important de critiquer vivement l'ex-Autorité de surveillance dans la mesure où la droite et l'UDC, redevenues majoritaires au parlement genevois, voulaient rétablir ces magistrats dans leur fonction, alors que la gauche alliée aux Verts, les avait démis en créant une nouvelle juridiction quelques mois auparavant.

Un juge favorise la création d'une caisse noire

Rappels nous'en mars 2001, après que l'Autorité de surveillance eut pris connaissance du rapport de la commission de gestion du Grand Conseil dénonçant des dérives extrêmement graves de l'Office des poursuites et faillites, la juge en cause n'a rien entrepris pour y mettre un terme. La commission de contrôle de gestion avait alors stigmatisé l'engagement de personnel (plus de 50 personnes) hors du cadre légal de l'Etat de Genève, payé au moyen d'une caisse noire. Pour la petite histoire, c'est même un des juges de cette Autorité de surveillance qui, le 18 juin 1993, a autorisé des dépassements d'émoluments permanents illégaux, au sens de la loi fédérale, pour remplir cette caisse noire. Le collègue des juges n'a réagi que six mois plus tard, lorsque le scandale avait pris des proportions plus graves encore.

Ainsi, lors de cette conférence de presse, les déclarations qui ont été faites portaient sur l'inaction de ces juges et stigmatisaient leurs jugements partiaux, bref, le SSP tentait de

remettre en cause leur probité. Probité, au sens du dictionnaire, est le terme qui désigne le respect scrupuleux des règlements et de la morale. Il semble que tout justiciable est en droit d'attendre d'un juge une grande probité et de le faire savoir publiquement si cela ne devait pas être le cas !

Procès politique

C'est donc un mauvais procès, voire un procès politique, qu'on tente de faire à notre camarade. Comment comprendre autrement la présence du procureur général monsieur Daniel Zapelli qui s'est évertué à confondre ce syndicaliste pour lui faire avouer ce qu'il n'avait pas dit lors de cette conférence de presse. Selon le procureur, Remy Pagani aurait prétendu lors de cette conférence de presse que les juges auraient commis des actes pénalement répréhensibles. La justice tente ainsi de dénigrer l'imposant travail d'organisation et de résistance que les militants syndicaux réalisent dans la fonction publique, en confinant ce militant dans le box des accusés et en tentant de le punir par la prison.

A la sortie de sa première journée de comparution, il semblait acquis que Remy Pagani pourrait faire la preuve de sa bonne foi en appelant des témoins à la barre, ainsi qu'en joignant à la procédure des pièces importantes. Il n'en est rien : dans une nouvelle ordonnance préparatoire le tribunal lui a dénié ce droit en objectant qu'il n'était déféré devant le Tribunal de police que pour calomnies, non pour diffamation, ce qui l'empêcherait juridiquement, et en l'état, de faire la preuve de la vérité.

GT + SSP

Une nouvelle audience a lieu le vendredi 18 mars 2005 à 14 heures. Une présence des militant-es qui le peuvent montrera l'importance que nous accordons aux droits démocratiques.

Accord général sur le commerce des services (AGCS)

Danger pour l'Etat social

Du 7 au 25 février se sont tenues à Genève des négociations de haut niveau sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). C'était l'occasion pour le Forum social lémanique (FSL) d'appeler à la mobilisation et de dénoncer la portée et l'évolution de ces négociations tenues en toute confidentialité. Rappel des faits.

Au mépris de toutes préoccupations sociales et environnementales, l'AGCS a été façonné pour répondre aux besoins des multinationales. Les libéralisations et privatisations imposées via l'AGCS profitent pratiquement exclusivement aux grandes entreprises et aux investisseurs financiers. Cet accord sert à forcer l'ouverture à la concurrence internationale des services publics, à les soumettre aux règles du marché capitaliste et à les transformer en activités privatisées génératrices de profits.

Derrière cet accord se cache en fait la volonté d'attaquer l'universalité des services publics et la garantie de leur accessibilité pour tous. Le chantage est alors des plus simples : soit vous supprimez les "subventions" au service public, soit vous accordez des subventions équivalentes au privé!

L'AGCS, rappelons-le, est un accord cadre. C'est un accord dont la portée et le contenu sont sujets à de perpétuelles négociations. Si le but visé est de le renforcer sans cesse, il n'y a par contre aucun moyen de revenir sur un engagement qui aurait été pris dans ce contexte. L'AGCS est maintenant entré dans une phase très importante, puisque c'est en effet le mois de mai 2005 que l'OMC a choisi comme date butoir pour exiger des Etats membres un cahier complet présentant les secteurs prioritaires à libéraliser. Il s'agit donc maintenant très clairement pour cette organisation de faire pression sur les Etats du Sud, partagés, qui restent encore frileux sur cette question, au grand désarroi des Etats et des intérêts économiques du Nord.

L'OMC est incontestable-

ment dans une phase déterminante. Depuis l'échec de Cancun et la situation critique de l'accord sur l'agriculture, cette organisation a besoin de résultats concrets pour ne pas perdre la face. Une énergie énorme est donc déployée en ce moment par l'OMC pour forcer certains Etats à étendre encore le cahier de leurs priorités. Une pression permanente est entretenue sur les pays du Sud. A n'en pas douter, l'OMC sait pertinemment que ces Etats ne réussiront pas cette fois le coup de force de Cancun, leurs intérêts étant bien trop divergents sur la question de l'ouverture au marché privé des services.

Il s'agit pour la société civile de rester extrêmement vigilante vis-à-vis de l'AGCS, car aux dangers qu'il représente pour l'Etat social et ses services publics s'ajoute une volonté de l'OMC de maintenir ses négociations les plus discrètes possibles.

La Suisse joue dans cette stratégie un rôle de premier plan, consciente de la place de choix qu'elle occupe dans le secteur bancaire et celui des assurances notamment.

Séverin Guelpa

Révision "allégée" de l'AVS

Couchepin piétine la volonté populaire

Il n'y a pas une année de cela, le peuple suisse rejetait massivement la 11e révision de l'AVS.

Or, ce 16 mai 2004, près de 70% des citoyennes et citoyens de ce pays avaient dit :

- NON au relèvement de l'âge de la retraite des femmes,
 - NON à une réduction, voire, pour une part, à la suppression de la rente de veuve,
 - NON au démantèlement du mécanisme d'adaptation des rentes au renchérissement et à l'évolution des salaires.
- A peine les affiches et les brochures restantes de cette votation ont-elles été remises aux vieux papiers que le conseiller fédéral Pascal Couchepin s'amène déjà avec une révision "allégée" de l'AVS dont le contenu est le suivant :
- relèvement de l'âge de la retraite des femmes,
 - suppression partielle de la rente de veuve,
 - ralentissement du rythme d'adaptation des rentes au renchérissement et à l'évolution des salaires.

Monsieur Couchepin se fiche manifestement comme de colin tampon de ce que le peuple veut et de ce qu'il décide dans les urnes. La politique du Conseil fédéral en matière d'AVS mènera, cette fois aussi, directement à un échec. La vague promesse de flexibilité de l'âge de la retraite à l'aide d'une "rente-pont" destinée aux personnes invalides et à "certains groupes professionnels" n'y changera rien. Avec ses révisions de l'AVS, le Conseil fédéral subira naufrage sur naufrage tant qu'il ne proposera pas une adaptation de l'AVS qui réponde aux vœux et aux besoins de la majorité de la population, à savoir : des rentes qui garantissent le minimum vital et le libre choix de la retraite entre 62 et 65 ans. Comme le gouvernement n'entend manifestement pas faire les propositions correspondantes, il faudra sans doute faire pression à l'aide d'une initiative populaire.

(communiqué repris de l'Union syndicale suisse)

Enfin des droits pour les étrangers-ères ?

Voter 2 fois oui le 24 avril aux initiatives "J'y vis, j'y vote" est l'occasion d'enfin concrétiser l'obtention de droits politiques par les étrangers.

Ce n'est pas faute d'avoir essayé... Dans les années 1990, les syndicats et la gauche avaient lancé deux initiatives prévoyant l'une le droit de vote et d'éligibilité au niveau cantonal ("Toutes citoyennes, tous citoyens"), l'autre seulement le droit de vote ("Vivre ensemble, voter ensemble"). En votation populaire, les deux initiatives s'étaient ramassées, à quelques mois de distance, avec un score similaire et peu glorieux tournant autour de 30%.

Et puis l'espoir renaissait. En 1999, le peuple adoptait à une écrasante majorité une disposition constitutionnelle donnant le droit de vote et d'éligibilité des étrangers... pour les tribunaux de prud'hommes. Depuis, nous avons donc des juges étrangers, mais même ceux-ci n'ont pas d'autres droits politiques !

Au début des années 2000, un nouveau projet naissait dans les rangs du parlement, pour obtenir les droits de vote et d'éligibilité, mais cette fois au niveau communal.

Une tentative presque réussie, puisque le projet constitutionnel obtenait 48% des voix, échouant à 3000 suffrages près. L'étrouffesse du score rendait la défaite encore plus amère,

même s'il ne s'agit de fait d'une demi-défaite, B considérant le score qui avait été réalisé quelques années plus tôt.

Se posait alors la question de savoir si nous aurions gagné la votation si seul le droit de vote avait été proposé, et non l'éligibilité. Les avis étaient partagés. D'un côté, on entendait que les votants-es n'auraient pas fait la différence, et que le refus concernait tous les droits qui peuvent être donnés aux étrangers.

D'un autre côté, certains considéraient que certains citoyens auraient volontiers accordé un droit de vote qui ne s'applique le plus souvent que pour les élections municipales (car les autres sujets de votations communales sont relativement rares), mais qu'ils n'auraient pas supporté qu'un élu, et B plus forte raison un maire ou un conseiller administratif, provienne d'un pays étranger.

La question était ensuite remise sur le tapis par le lancement des deux initiatives "J'y vis, j'y vote", adoptées par le Grand Conseil genevois en 2003 et qui passeront donc en votation au mois d'avril.

Rappelons que, sous un seul nom, nous avons deux initiatives sœurs. L'aînée prévoit que

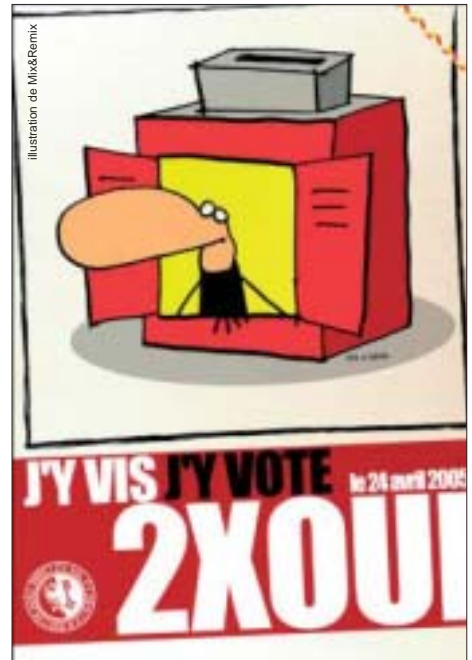
les étrangers résidant légalement en Suisse depuis 8 ans au moins obtiennent tous les droits politiques au niveau communal (donc droit de vote et d'éligibilité pour les affaires communales).

La cadette, elle, ne concerne que les droits de signer des initiatives et des référendum au niveau communal et de voter ensuite sur ces sujets. Elle est donc très restreinte, puisque les initiatives et référendums communaux sont relativement rares.

Mais chacune des initiatives sœurs contient une disposition prévoyant qu'au cas où elles seraient acceptées toutes les deux, c'est l'aînée qui l'emporterait.

Depuis les dernières échéances, la situation politique a changé au niveau national. D'une part, davantage de cantons accordent les droits politiques communaux aux étranger-ères : Vaud et Fribourg ont rejoint ou vont rejoindre le Jura (où un maire italien a été élu), Neuchâtel et Appenzell Rhodes extérieures.

Il serait temps que Genève ne soit plus à la traîne, et que la façon dont elle s'enorgueillit d'être un canton multiculturel se traduise enfin dans les faits. Parler sans cesse d'ouverture au monde et se replier sur son pré carré chaque fois qu'il est question de mettre en harmonie ses déclarations et la réalité n'est plus supportable.



Le 24 avril, les étrangers doivent obtenir le droit de participer à la vie commune, à la chose publique au niveau commu-

nal. En attendant l'étape suivante, au niveau cantonal.

Georges Tissot

Fiscalité solidaire

Nouvelle offensive

Pour répondre à la politique des caisses vides qui a permis à la majorité actuelle de baisser les impôts pour les revenus les plus élevés et de couper dans les prestations sociales, la gauche et les syndicats ont décidé de mener une lutte plus offensive.

Les cadeaux fiscaux accordés aux contribuables très aisés ont causé une importante diminution des recettes de l'Etat et un déficit de 300 millions de son budget annuel.

La crise des recettes provoquée par la majorité de droite a amené celle-ci à réduire les prestations sociales dans les hôpitaux (délais d'attente !), dans les écoles (augmentation des effectifs dans les classes) et dans les EMS (personnel insuffisant) ainsi qu'à diminuer les allocations cantonales aux invalides, le minimum d'assistance publique, les allocations de logement ainsi que les emplois temporaires pour les chômeurs.

Cette régression sociale, qui accentue le développement d'une société à deux vitesses, n'est pas acceptable, alors qu'une petite minorité de contribuables, qui s'enrichit de plus en plus, bénéficie d'importants cadeaux fiscaux. Pour cela, deux initiatives ont été lancées, l'une revenant sur les effets désastreux de la baisse des impôts de 12 % suite à l'initiative des libéraux et l'autre introduisant un impôt temporaire sur les grandes fortunes.

Plus de cadeaux fiscaux pour les très hauts revenus

La première initiative "Suppression des cadeaux fiscaux au profit des très hauts revenus - pour le rétablissement social

des finances cantonales" a pour but de supprimer progressivement la baisse de 12 % des impôts consentie en 2001 pour les très hauts revenus et de rétablir la situation telle qu'elle était précédemment pour les revenus imposables (c'est-à-dire après déduction fiscale) supérieurs à 240 000 francs pour les couples (210 000 francs pour les célibataires). La suppression de l'avantage fiscal serait de 1 % par tranche de 10 000 francs pour les revenus imposables situés entre 130 000 et 240 000 francs pour un couple (la fourchette étant de 100 000 à 210 000 francs pour les célibataires), selon le tableau figurant dans le texte de l'initiative.

Seuls 14 % des contribuables sont concernés. Pour 86 % des petits et moyens contribuables, l'imposition fiscale demeurerait inchangée, car l'initiative porte uniquement sur les très hauts revenus.

Le rétablissement de l'impôt pour les très hauts revenus occasionnera une recette fiscale supplémentaire d'environ 120 millions par année, correspondant ainsi à 40 % du déficit du budget actuel de l'Etat.

Une contribution de solidarité

La seconde initiative, intitulée "Contribution de solidarité des grandes fortunes pour le rétablissement social des finances cantonales !", a égale-

ment pour but de contribuer au rétablissement des finances publiques et au maintien des prestations sociales. Cette initiative propose d'instituer un impôt de solidarité sur les fortunes supérieures à 1,5 millions de francs. Il s'agit du montant net des fortunes, c'est-à-dire après déduction des dettes notamment hypothécaires.

Les grandes fortunes n'ont pas cessé d'augmenter depuis plus de dix ans. De 1991 à 2001, le nombre de contribuables avec une fortune supérieure à 1 million a augmenté de 77% et leur fortune cumulée a progressé de 46% entre 1994 et 2001 pour s'établir à plus de 35 milliards !

C'est pourquoi l'initiative propose de taxer un peu plus les fortunes supérieures à un montant net de 1,5 millions. Cet impôt de solidarité n'est exigible qu'aussi longtemps que le déficit de l'Etat est supérieur à ses recettes annuelles. Ainsi une personne disposant d'une fortune de 5 millions payera un supplément d'impôt de 18'500 francs, soit une hausse d'impôts de 0.4 % seulement ! Quant aux contribuables ayant une fortune nette (toutes dettes déduites), ils ne subiront aucune hausse d'impôts. La recette fiscale supplémentaire découlant de l'initiative s'élève à 140 millions de francs par année, comblant ainsi environ la moitié du déficit du budget de l'Etat.

Les feuilles de signatures pour ces deux initiatives sont disponibles au secrétariat SIT.

Abonnez-vous à

L'émili e

Fondé en 1912 par Emilie Gourd, le mensuel l'émili est le plus ancien journal féministe au monde.

Abonnements : 65 fr. par an

Informations :
076 348 86 02
ou www.lemilie.org

Pour renforcer son travail syndical, le SIT-Genève désire engager

un-e syndicaliste

à 70 % pour travailler au sein d'une équipe en charge de l'organisation syndicale des secteurs de la santé publique et privée, de la fonction publique et parapublique, du social. Il s'agit de la défense des intérêts individuels et collectifs des travailleuses et travailleurs (action et animation collectives, structuration de syndicats de secteurs, défense de situations individuelles...).

Ce poste requiert :

- expérience militante dans un mouvement syndical, social ou associatif et bonne connaissance de la réalité sociale locale;
- compétences techniques utiles à l'activité syndicale (par ex. droit du travail, assurances, économie ...) et maîtrise des outils informatiques courants;
- forte capacité à prendre des initiatives, à négocier; aisance à travailler à la fois en équipe et de manière autonome;
- disponibilité pour travailler en horaires irréguliers et du soir;
- capacité de rédaction en français; la connaissance d'une autre langues (surtout latines) peut être un atout.

Les personnes intéressées par ce poste, avec permis de travail valable, peuvent faire leur offre d'ici au 31 mars à

SIT (engagement) - case postale 3287, 1211 Genève 3

(L'échelle salariale figure sur le site internet.)



16 rue des Chaudronniers
case 3287 - 1211 Genève 3

tél. 022 818 03 00

internet : www.sit-syndicat.ch

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

Pour comprendre Schengen et Dublin

Le SIT prendra position prochainement sur l'adhésion de la Suisse aux accords Schengen et Dublin. Voici quelques explications.

Schengen

Créé à l'origine en 1985 par cinq pays fondateurs, l'espace Schengen s'est ensuite étendu à toute l'Europe, sauf le Royaume-uni et l'Irlande.

Les principales mesures sont :

- l'abolition des contrôles aux frontières communes et leur report aux frontières extérieures;
- la définition commune des conditions de franchissement des frontières extérieures;
- la séparation dans les aéroports et les ports entre voyageurs voyageant au sein de Schengen et ceux provenant de l'extérieur;
- l'harmonisation des conditions d'entrée et de visas pour les courts séjours;
- la mise en place d'une coordination entre administrations pour surveiller les frontières;
- la définition du rôle des transporteurs dans la lutte contre l'immigration clandestine;
- l'obligation de déclaration pour tout ressortissant de pays tiers qui circule d'un pays à un autre;
- la définition de règles relatives à la responsabilité des demandes d'asile (convention de Dublin);
- l'instauration d'un droit de filature et de poursuite d'un pays à l'autre;
- le renforcement de la coopération judiciaire avec un système d'extradition plus rapide et une meilleure transmission de l'exécution des jugements répressifs;
- la création du système d'information Schengen (SIS), une base de données concernant tous les non européens déjà résidents en Europe, ou qui entrent, obtiennent le visa, demandent l'asile, se font contrôler sans papiers.

Donc, il s'agit bel et bien d'un système dissuasif, policier, envers les ressortissant-e-s non européen-ne-s.

En cas d'acceptation lors de la votation, la Suisse entrera pleinement dans le système Schengen et deviendra partie prenante d'une base de données très importante à laquelle elle contribuera avec ses propres fichiers.

Par contre, lors des négociations, la Suisse a été obligée par la Communauté européenne à faire une concession supplémentaire liée au secret bancaire et à la fiscalité indirecte. La Suisse, voulant sauvegarder son secret bancaire, acceptera en contrepartie, de verser des impôts anticipés sur les comptes globaux de gestions de fortunes des résident-e-s de la Communauté européenne.

Dublin

L'accord de Dublin a pour but d'éviter le "tourisme" demandeur d'asile dans plusieurs pays européens. Jusque-là, le système Schengen ne pouvait pas empêcher un-e requérant-e d'asile débouté-e en Allemagne, de déposer une nouvelle demande d'asile en France.

Avec Dublin, faire des demandes d'asile dans des pays européens différents est devenu quasiment impossible.

Avec la banque de données Eurodac, dans laquelle sont

enregistrées les empreintes digitales des requérant-e-s d'asile et des immigrant-e-s illégaux-ales, ceux/celles-ci seront immédiatement renvoyé-e-s sans aucune procédure, dans le premier pays d'accueil qui reste compétent pour examiner la demande.

Des arguments

Pour le Conseil fédéral les accords répondent à des intérêts importants sur le plan économique.

et renforcent la coopération dans le domaine de l'asile et de l'immigration clandestine.

Les milieux progressistes et plus particulièrement les défenseurs du droit d'asile et droit des migrant-e-s ont été et sont toujours contre les accords Schengen et Dublin, les considérant comme des zones de non droit, incontrôlables et non démocratiques et comme un moyen policier et fouineur de priver de ses libertés fondamentales les non Européen-ne-s, qu'ils/elles soient résident-e-s ou essaient de le devenir.

Les mesures Schengen - Dublin sont des mesures liberticides, anti-démocratiques et policières qui ne visent les droits que d'une partie des travailleurs-euses, qu'ils/elles soient titulaires ou demandeurs-euses de permis de travail et de séjour. Ces mesures criminalisent encore une fois l'immigration non européenne et les demandeurs-euses d'asile.

Les milieux bancaires, économiques et une partie de la droite sont farouchement pour Schengen - Dublin puisqu'ils garantissent tout d'abord le secret bancaire et l'évasion fiscale mais aussi une lutte sans merci contre le droit d'asile et l'immigration non européenne.

A droite, l'UDC combat Schengen - Dublin, tout d'abord parce qu'elle combat toute ouverture vers l'Europe. Son combat contre ces accords est essentiellement dû à sa politique "sovereigniste". Les propositions de l'UDC, dans le domaine de l'immigration et l'asile, sont beaucoup plus dures que celles de Schengen Dublin.

D'emblée, quelle que soit sa position, le SIT doit rappeler qu'il est pour l'adhésion de la Suisse à l'UE et qu'il est pour la libre circulation et l'élargissement aux dix nouveaux pays afin d'éviter toute confusion.

Une fois cela dit, nous pouvons nous permettre une discussion sur notre position de fond sur Schengen Dublin, sans oublier l'aspect tactique de la votation de juin.

En 1986 déjà, le SIT avait pris position contre le système Schengen, puisqu'il le jugeait non conforme au respect des droits démocratiques et humains et bafoquant le principe d'égalité de traitement pour les travailleurs - euses non européen-ne-s.

Dans un paysage si compliqué, la position du SIT doit être bien réfléchi et bien élaborée, tout en se rappelant que nous sommes un syndicat cantonal et le débat qui va suivre autour de Schengen Dublin nous échappe complètement au niveau national.

Ismail Türker - GT

Les salaires genevois sont sauvegardés

Le barème salarial genevois a non seulement été sauvegardé, mais le Conseil fédéral a donné toutes les garanties quant à son extension pour cette année.

L'accord signé début février 2005 entre tous les partenaires sociaux du secteur hôtellerie-restauration instaure à nouveau un climat positif et serein.

L'enjeu était de taille, l'adhésion de l'ensemble des partenaires sociaux au maintien d'un barème genevois a permis de préserver les conditions de travail de plus de 16'000 personnes (voir SIT-info de janvier 2005) et d'éviter une confrontation qui aurait immanquablement nuit à l'ensemble de la branche.

La mobilisation des trois syndicats (SIT, Unia et Hôtel & Gastro Union) et la détermination des travailleurs-euses, qui étaient prêts à aller jusqu'au bout pour défendre les acquis du secteur ont porté leurs fruits, puisque les cafetiers ont fini par donner leur assentiment à la poursuite de l'application du barème salarial genevois.

On se rappelle qu'en 2004, le Conseil fédéral avait rejeté l'extension de la grille salariale genevoise alors que les salaires minima étaient approuvés aussi bien par les organisations syndicales que patronales. Ce refus était motivé uniquement pour des raisons juridiques telles que la non-correspondance entre les catégories salariales nationales et genevoises et une différence de moins de 15% entre les minima genevois et nationaux. Bref des arguments qui ne tenaient pas compte du partenariat social et des spécificités genevoises.

Les cafetiers, qui aimeraient depuis longtemps que les salaires genevois s'alignent sur les salaires nationaux, avaient sauté sur l'occasion pour refuser de négocier le barème salarial genevois 2005 en prétextant que le Conseil fédéral refuserait à nouveau de rendre obligatoire ces minima à Genève.

Fort heureusement, cette position n'était pas partagée par l'ensemble du patronat genevois de la branche, les hôteliers étant, eux, pour le maintien de la grille salariale genevoise, à condition bien sûr qu'elle soit

rendue obligatoire dans tout le canton.

Aussi, les trois syndicats de la branche et la société des hôteliers ont dans un premier temps sollicité l'Etat de Genève (le conseiller d'Etat Carlo Lamprecht et l'OCIRT) pour rencontrer les responsables du secrétariat d'Etat à l'économie (seco). Le 26 janvier 2005, l'ensemble des partenaires sociaux acquis à la grille salariale genevoise est allé plaider leur cause à Berne.

De cette séance, deux choses importantes sont à retenir : d'abord que le seco donne son aval à l'extension du barème salarial genevois pour l'année 2005, mais à titre exceptionnel, car pour lui les normes juridiques ne sont toujours pas respectées. Ce qui signifie clairement qu'il donne son soutien à l'avançant cantonal.

Ensuite, le seco propose deux pistes pour l'avenir afin que l'extension de la grille genevoise soit garantie, c'est-à-dire conforme au droit fédéral :

- soit Genève sort du champ d'application de la CCNT une convention collective propre est négociée;

- soit l'ensemble de la CCNT s'applique à Genève à l'exception de l'article concernant les salaires minima. Cet article ne serait plus étendu au canton de Genève. Les partenaires sociaux du canton négocieraient leur propre grille salariale, comme cela se fait aujourd'hui; à la seule différence que l'article concernant les salaires n'étant plus étendu au territoire genevois, la grille genevoise devient alors totalement indépendante de la grille nationale.

Face à la position du seco et à l'importante mobilisation des salarié-e-s du secteur, les cafetiers, totalement isolés dans leur position, ont fait marche arrière et donné leur accord au maintien des salaires genevois.

Cette attaque patronale aura eu le mérite d'obliger le seco à prendre position clairement en matière de risque de dumping salarial. En effet, en donnant rapidement son aval à l'exten-

sion du barème salarial genevois, le seco affirme sa volonté de lutter contre toute baisse de salaire. De plus, le seco a exposé formellement les conditions garantissant la pérennité de l'extension des salaires genevois.

Ces exigences connues permettront de réduire la marge d'incertitude lors des prochaines négociations salariales qui devront être à présent discutées, car les salaires minima genevois 2005 sont restés identiques à 2004 (pas d'indexation au coût de la vie, ni augmentation).

Reste aujourd'hui aux travailleurs-euses à prendre des décisions importantes concernant l'avenir de leur secteur. Aussi afin d'examiner les différentes options possibles, le comité hôtellerie-restauration du SIT convie ses membres à une journée de réflexion le samedi 4 juin 2005 de 9.00 à 17.00 sur le thème "quelles négociations salariales pour 2006"

Pour les personnes intéressées : renseignements et inscription par téléphone au 022 818 03 00

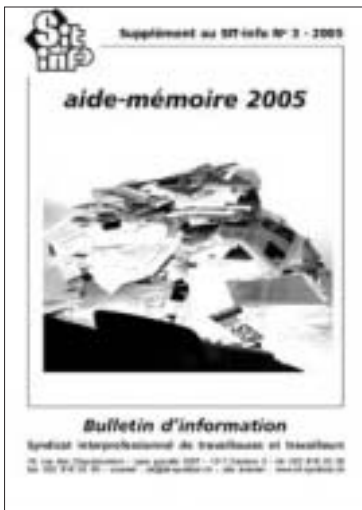
Martine Bagnoud

Dès le 1er mars, nouvel horaire à la permanence hôtellerie - restauration - économie domestique :

du lundi au vendredi de 14.00 à 17.00.



Aide-mémoire



Vous trouverez encarté dans ce numéro de SIT-info la nouvelle édition de notre aide-mémoire annuel.

Construction (gros-œuvre)

Augmentation des salaires

Les négociations sur le plan suisse entre les syndicats et les patrons ont débouché sur :

une augmentation générale des salaires dès le 1er mars 2005

L'augmentation de salaire indiquée ci-dessous, qui compense le renchérissement, est valable pour tous les travailleurs soumis à la Convention nationale du secteur principale de la construction (CN) et occupés depuis au moins 6 mois dans l'entreprise.

● 80.- francs par mois pour les travailleurs au salaire mensuel et 0,50 francs pour ceux

payés à l'heure

une augmentation des salaires de base (minimum) dès le 1er mars 2005

● 80.- francs par mois pour les travailleurs au salaire mensuel et 0,50 francs pour ceux payés à l'heure

De plus, l'indemnité pour repas de midi a été augmentée dès cette date. Elle passera de 11.- à 12.- francs.

Sur le plan genevois, cette augmentation aura pour conséquence d'augmenter l'indemnité professionnelle journalière totale qui passera de 20,60 à 21.60 francs.

TH

Gère et tais-toi !

Les Kiosques Naville ont fait parler d'eux dernièrement en annonçant vouloir franchiser leurs kiosques. Ainsi, il s'agirait de transformer cette société de plus de mille salariés en une multitude d'entreprises juridiques différentes qui pourraient alors gérer leurs affaires, et surtout leur personnel, comme bon leur semble.

Naville se donne décidément beaucoup de peine pour se soustraire aux dispositions légales trop contraignantes. A Genève par exemple, bien que la convention collective de la vente soit étendue depuis trois ans, Naville n'y est toujours pas soumise. Cette société possède bien une convention collective, négocie régulièrement ses salaires les plus bas, mais fait toujours figure d'exception en échappant à la convention du secteur. Il faut savoir que cette convention améliorerait très notablement les conditions de travail du personnel de cette société puisque la semaine est y limitée à 5 jours et le travail du soir très clairement réglementé.

En 2004, Naville aurait dû se soumettre à cette convention. Toutefois, plutôt que d'être bon prince, sa direction locale a préféré jouer de ses relations et se prêter au jeu du chantage. Le directeur de Genève, M. Lebec, est en effet membre du

Trade Club, association qui regroupe les principaux patrons du commerce de détail du canton. Il profita alors de cette occasion pour demander à ses confrères de suspendre leur signature de la CCT au cas où sa société devait y être soumise.

Aujourd'hui, c'est à l'ensemble de son personnel que Naville s'attaque en tentant, par le jeu de la gérance libre, de se désresponsabiliser des conditions de travail. Naville estime en effet être actuellement soumis à des dispositions légales trop contraignantes, notamment en ce qui concerne les heures d'ouvertures variables selon les cantons. Il lui serait alors en effet beaucoup plus aisé de laisser à un gérant indépendant le choix des conditions de travail et des horaires d'ouvertures. Elle garderait alors la bonne conscience d'une entreprise florissante qui a su avec délicatesse se défaire de ses mauvaises casseroles.

Séverin Guelpa

Les syndicats jugent illégale la retenue de salaire

D'abord des menaces verbales, puis des ultimatums, puis passage à l'acte. Pour saper les grèves des factures des TRM (techniciens en radiologie médicale) et des ergothérapeutes, la direction des HUG a menacé de procéder à des retenues de salaires. La menace n'a eu aucun effet sur le personnel concerné, qui à chaque fois a décidé en Assemblée avec les syndicats de poursuivre la grève. Puis, le 30 novembre, la direction informe chaque membre du personnel qu'elle procédera à une retenue de salaire de 300 francs et enjoint au personnel de remplir une déclaration de "grève des factures".

Les syndicats, convaincus de l'illégalité et de la disproportion de la mesure prise par la direction, organisent la mise à la poubelle des formulaires de grèves des factures lors de l'après-midi de grève des services publics du 13 décembre. Le sac à ordures rempli de formulaires est réduit en confettis et offert au directeur général en guise de cadeau de Noël. Parallèlement, ils écrivent un courrier étayé à la direction des HUG, lui demandant de renon-

cer à mettre à exécution la retenue de salaire.

Les TRM et les ergothérapeutes ont finalement subi une retenue de salaire de 120 francs au prorata du taux d'activité en décembre 2004.

Le SIT et le SSP ont des arguments solides pour contraindre le Tribunal Administratif à la décision des HUG. A l'heure actuelle il n'y a pas de base légale pour procéder à des retenues de salaires pour grève des factures. La direction prétend que oui... elle se trompe ! La seule base légale existante édictée par le Conseil d'Etat porte sur la présence ou l'absence du lieu de travail d'un employé-e pour fait de grève. Tant les TRM que les ergothérapeutes, une fois obtenu gain

de cause et mis fin à la grève, ont procédé à tous les actes permettant la totalité de la facturation qui avait été retardée et ni les patients ni les HUG n'ont subi aucun préjudice. Le montant de la retenue est en outre calculé "à la louche" et sans aucune proportionnalité. De plus, la direction des HUG n'a procédé à aucune retenue de salaire pour les médecins internistes qui ont fait grève des factures entre juillet et septembre 2004. Aurait-elle donc poids et deux mesures en fonction des diplômés du personnel ? Les syndicats contestent devant le Tribunal Administratif les décisions des HUG et sont prêts à aller jusqu'au tribunal fédéral.

Manuela Cattani

Assistantes dentaires

L'indexation des salaires 2005 est de 1%, avec effet rétroactif au 1er janvier. Vérifiez vos fiches de salaires, notamment que l'augmentation pour janvier et février soit ajoutée au salaire de mars, et n'hésitez pas à contacter le secrétariat du SIT en cas de problème.

Services publics

Une pétition pour la défense du statut.

Les partis de l'Entente et l'UDC, majoritaires au Grand Conseil, s'en prennent depuis le printemps aux mécanismes salariaux et à la protection contre le licenciement. Ils s'apprêtent à faire voter une nouvelle loi qui, sous couvert de modernisation, vise en réalité à introduire le salaire au mérite, supprimer les mécanismes salariaux et la protection contre le licenciement, diminuer les conditions de travail du secteur public et subventionné pour les aligner sur celles du secteur privé, remettre en cause les caisses publiques de pensions (CIA et CEH), préparer des licenciements collectifs pour supprimer ou privatiser des activités et des prestations à la population.

Le Cartel intersyndical et le SIT s'opposent fermement à ce projet. S'il devait être voté par le Grand Conseil, il ne fait pas de doute que nous l'attaquerons par référendum et c'est le peuple qui décidera alors en votation populaire. L'enjeu est donc de taille. C'est pourquoi une pétition a été lancée pour demander le retrait de ce projet de loi.

L'objectif de la pétition est clair : montrer au Grand Conseil qui se réunit le 21 avril, qu'une large majorité des 30'000 salariés-e-s du secteur public et subventionné, qu'ils dépendent directement du statut ou qu'ils bénéficient de CCT analogues au statut, défendent les conditions actuelles et sont fermement opposés au projet de la droite.

Il s'agit donc de faire signer la pétition à nos collègues sur les lieux de travail, puis de la renvoyer au SIT pour le 15 avril au plus tard. Des feuilles sont disponibles auprès du secrétariat. inscription et le programme détaillé.

Informations salariales 2005 pour les services publics et subventionnés.

Nous rappelons que suite à l'adoption du budget 2005, les mécanismes salariaux pour les secteurs publics et parapublics sont les suivants. L'indexation ne se monte qu'à 0,75% et a été intégrée au salaire dès janvier 2005. L'allocation unique de vie chère, pour le personnel situé dans les classes inférieures à la 14 et au salaire plafonné à 72'000 francs, a été versée en janvier 2005 avec un taux de 0,9%. Il n'y aura pas d'annuité en 2005. La prime de fidélité ne connaîtra pas de progression de son taux. Elle sera versée en juin aux ayants-droit mais avec les mêmes modalités qu'en 2004. Le personnel qui devait la toucher en 2005 pour la première fois ne la touchera pas.

Banques - finances - assurances

Pour éviter un jugement : 13'700.- en conciliation

Madame C. travaillait en qualité de secrétaire dans une société financière. Au deuxième trimestre 2004, elle s'est vu seule à assumer deux postes de travail à 80%, car sa collègue se trouvait en arrêt maladie. Elle a fait l'impossible pour gérer cette situation. Néanmoins, après deux

mois, notre membre pensait qu'il fallait d'une part informer son responsable hollandais des difficultés, et également demander une reconnaissance financière pour l'effort qu'elle avait fourni jusqu'alors. Celui-ci n'a pas beaucoup réfléchi et lui a signifié son licenciement.

Madame C. ne s'est pas laissée faire. Par l'intermédiaire du SIT elle a déposé une demande en justice pour licenciement abusif. Et là, l'employeur a commencé à réfléchir. Et mieux vaut tard que... jugement : un accord a pu être trouvé sur une indemnité de 13'700 francs net.

l'employeur a reconnu son tort d'être resté inerte aux plaintes de Madame R. et a payé - également en conciliation - le montant de 10'000 francs net.

Barbara Urtasun

Laisser harceler sans intervenir coûte cher

Madame R. travaillait dans la banque. Et depuis le début elle s'est fait harceler par deux "collègues". Malgré ses plaintes auprès du bureau du personnel, rien n'a été fait pour faire arrêter les

agissements. A tel point que finalement une des "collègues" l'a empoisonné en ajoutant des produits à la bouteille d'eau de Madame R. Après dépôt d'une demande en justice pour tort moral,

des logements saccagés et des organisations de défense des droits civiques attaqués. Les situations de dumping ont des répercussions très négatives sur les revenus des paysans suisses.

C'est à partir de ces constats qu'une quinzaine d'organisations paysannes de consommateurs et syndicales - dont le SIT qui travaille depuis une vingtaine d'années à Genève à l'amélioration des conditions de travail des ouvriers-es agricoles - ont publié un Manifeste pour une agriculture socialement durable et qu'elles ont lancé une campagne communautaire au niveau suisse sur la question. Les principaux objectifs de cette Plateforme pour une agriculture socialement durable sont les suivants :

● Amélioration et harmonisation au niveau fédéral des conditions d'emploi des ouvriers agricoles en Suisse. Les disparités de réglementations à l'intérieur du pays sont obsolètes. Les dispositions cantonales devraient être remplacées par une convention collective nationale étendue (obligatoire) ou au minimum un contrat type national, et l'agriculture devrait être soumise comme les autres branches de l'économie à la législation fédérale sur le travail. Les paiements directs pourraient ensuite être soumis à des règles de socio-conditionnalité, parallèlement aux règles d'éco- et d'éthicoconditionnalité existantes.

● Régularisation de la situation des employés agricoles sans papiers;

● Adoption de règles strictes quant au respect de normes sociales et environnementales pour les produits d'importation;

● Introduction de clauses sociales dans les cahiers des charges des labels existants. Ces clauses doivent garantir des conditions de rémunération et de travail satisfaisantes à la fois aux paysans et aux employé-e-s agricoles, voire à toutes les personnes actives des filières agro-alimentaires concernées;

● Modification des politiques d'achats des entreprises de trans-

formation et de distribution alimentaire, de façon à permettre une rémunération plus équitable des paysans, de leurs employé-e-s et des employé-e-s de l'industrie agro-alimentaire, tant en Suisse qu'à l'étranger;

● Reconnaissance du principe de souveraineté alimentaire, c'est-à-dire du droit fondamental de chaque pays à définir sa propre politique agricole et alimentaire, et promotion de l'agriculture de proximité.

● Résistance à une économie mondiale qui incite les pays à développer une agriculture d'exportation au détriment d'une agriculture vivrière.

Les organisations signataires du Manifeste interviendront notamment auprès des Chambres fédérales pour relancer l'harmonisation de la législation du travail agricole au niveau suisse et auprès des chaînes de distribution pour les dissuader d'importer des denrées alimentaires produites dans des conditions sociales et environnementales inacceptables.

Moins d'un mois après la conférence de presse qui a présenté cette plateforme, les syndicats valaisans ont signé une CCT pour les travailleurs agricoles qui prévoit un salaire de 2'500 francs par mois pour 55 heures de travail hebdomadaires ; un sérieux pas en arrière !

A Genève, le salaire de 3'040 francs par mois pour 49 heures de travail hebdomadaire ne suffit pas pour vivre décemment, contrairement à ce que prétend Agri-Genève et il est temps de baisser ce temps de travail, qui n'a pas connu d'amélioration depuis 1994.

La nouvelle loi sur l'agriculture en application à Genève depuis cette année devrait se pencher sur cette question, car il n'y a aucune raison que les travailleurs-euses qui effectuent un travail physique travaillent, contrairement à leurs collègues du nettoyage ou bâtiment, plus de 45 heures par semaine...

Boumédienne Benmiloud

Voulez-vous être juge prud'homme ?

Bientôt aura lieu le renouvellement de la juridiction des prud'hommes. Les syndicats sont en train de chercher des personnes intéressées et capables de remplir cette fonction importante. Les prud'hommes sont en effet les tribunaux du travail, qui jugent de tout ce qui touche aux conditions de travail. Ils sont donc la voie naturelle pour faire régler - quand une intervention directe a échoué - tous les litiges qui passent par le syndicat.

Pour être juge prud'homme, il y a plusieurs conditions légales :

- il faut être âgé de 18 ans révolus,
- il faut être lié par un contrat de travail ou l'avoir été au cours des 12 mois précédant l'élection;
- il faut être de nationalité suisse, ou avoir exercé son activité durant 10 ans au moins en Suisse, dont la dernière année à Genève;
- il ne faut pas avoir subi de condamnation pour des faits portant atteinte à la probité et à l'honneur.

Il y a aussi des conditions que les syndicats posent à leurs candidats-es :

- s'engager à suivre les cours de droit du travail dispensés par le syndicat ou par l'UOG;
- garder à travers l'exercice de sa fonction une loyauté envers les syndicats qui mandatent les juges; il ne s'agit évidemment pas de juger à rebours du droit, mais de garder le contact avec les syndicats, accepter la discussion avec eux sur la jurisprudence créée ou à créer et garder envers les travailleuses et les travailleurs qui s'adressent aux prud'hommes une attitude de solidarité.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser au secrétariat SIT le plus rapidement possible.

Pour toutes les personnes intéressées, une séance de présentation organisée par la CGAS aura lieu le lundi 21 mars à 18.00 à l'UOG (Université ouvrière de Genève). Présence fortement conseillée.

Comité SIT

Lors de sa dernière séance du mois de janvier, le comité SIT a :

- pris position - à l'instigation de la commission migration - sur les propositions du Conseil d'Etat en matière de régularisation des sans papiers (voir article dans ce SIT-info);
- discuté des diverses campagnes et mobilisations en cours, notamment l'initiative sur les SIG;
- décidé de laisser la liberté de vote, pour les votations cantonales du 24 avril sur les deux sujets concernant la suppression de la correction de la progression à froid en matière de fiscalité;
- décidé à l'unanimité de soutenir l'initiative fiscale "halte à la régression sociale";
- eu une première information sur les votations fédérales de juin et en particulier les accords de Schengen et Dublin, sur lesquels le comité du mois de mars prendra position;
- entendu la présentation du syndicat du gros œuvre de la construction et de son activité
- pris connaissance du programme des formations des militant-es pour l'année 2005.



Les formations de l'université ouvrière de Genève

Le droit du travail

Public :
Pour toute personne intéressée professionnellement ou personnellement par leurs droits et devoirs au travail.
Ce cours n'exige aucune connaissance préalable.

Objectif :
Communiquer les éléments essentiels en la matière, permettre une meilleure approche des situations et améliorer leur règlement.
Le cours traitant du titre Xe du Code des obligations ne s'applique pas au personnel de la fonction publique, mais est davantage destiné à des personnes provenant du secteur privé.

Contenu :
Présentation générale de la législation du travail: Code des obligations, conventions collectives de travail, contrats individuels, droits et devoirs des employés et des employeurs, salaires, vacances, heures supplémentaires, licenciements, conflits et arbitrage de conflits, tribunaux de prud'hommes.

Durée : 12 heures.
Dates : Les jeudis du 7 avril au 19 mai 2005, de 18h15 à 20h15.
Inscription : Jusqu'au jeudi 24 mars 2005.
Intervenante : Joanna BÜRGISSER, avocate.
Prix : Fr. 120.- / Membre UOG: Fr. 100.-

La formation d'adulte vous intéresse ?

Vous n'avez pas nécessairement l'expérience de l'enseignement, mais vous avez envie de rencontrer des personnes migrantes de toutes provenances, de les aider à s'insérer dans notre société.

Vous avez une bonne connaissance de la langue française et vous êtes prêt-es à :

- Consacrer 1h30 par semaine à l'enseignement du français bénévolement.
- Mettre en œuvre votre sens du contact et votre imagination.

L'UOG vous offre:

- une formation de base d'une durée de 40 heures dispensée par des enseignants professionnels,
 - met à votre disposition tout le matériel pédagogique nécessaire pour l'enseignement.
- Contactez-nous au 022 733 50 60.
E-mail: info@uog.ch

ONU : droits pour tous ou loi du plus fort ?

Regards militants sur les Nations Unies

Au fil des années, l'Organisation des Nations Unies a déçu beaucoup d'espoirs. Les changements dans le monde viendront d'en bas, c'est certain. Mais, étant donné les rapports de force actuels, n'est-il pas temps de s'interroger sur les relations entre les mouvements sociaux et altermondialistes et l'ONU ? Le monde se porterait-il mieux sans l'ONU ? Les Nations Unies ne sont-elles pas aussi une tribune pour tous les pays et où peuvent s'exprimer des voix discordantes ? Et n'est-elle pas plus ? Quelles convergences entre les aspirations des mouvements sociaux et les droits stipulés par l'ONU ? En quoi l'ONU peut-elle devenir une alliée dans les luttes locales et inversement ? Le CETIM a rassemblé les contributions d'une vingtaine d'auteur-es actifs-ives dans une dizaine de pays dans cette publication destinée à lancer un débat tourné vers l'action et le changement.

Une publication Centre Europe - Tiers Monde (CETIM),
6 rue Amat, CH-1202 GENEVE Fax : +41 (0)22 731 91 52
Tél. : +41 (0)22 731 59 63 Site web : www.cetim.ch
E-mail : cetim@bluewin.ch Prix: 27 CHF / 17 Euros 432 pages / Editions CETIM

Les commissions du SIT

Les commissions du SIT cherchent des membres intéressé-es à se joindre à leurs activités. En règle générale, les commissions se réunissent 10 fois par an. L'investissement en temps de chacun-e dépend des disponibilités personnelles.

Commission logement :

A Genève, la pénurie de logements et les loyers atteignent des niveaux insupportables. Les attaques de la droite et des milieux immobiliers se suivent sans relâche. La crise du logement n'est pas une fatalité. Si vous êtes intéressé-es à mener une réflexion et des actions pour promouvoir le logement social, nous vous invitons à rejoindre la commission logement du SIT.
Prendre contact au secrétariat SIT avec Sylvain Lehmann.

Commission internationale :

Alors que les décisions prises au niveau international ont des impacts directs et brutaux sur notre quotidien et que les budgets de l'aide au développement, déjà misérables, sont attaqués, le SIT se préoccupe de suivre l'actualité internationale et de l'aborder syndicalement. Si vous êtes intéressé-es à développer une réelle solidarité syndicale internationale à travers différents projets de coopération au développement et si vous souhaitez construire, avec d'autres organisations et mouvement sociaux, une forte mobilisation contre la mondialisation, nous vous invitons à participer à la commission internationale du SIT.
Prendre contact au secrétariat SIT avec Françoise Weber ou Séverin Guelpa.

Commission femmes :

Alors que l'UDC fait un tabac aux élections avec le retour en force d'un discours conservateur, que la révision de l'AVS se fait exclusivement au détriment des femmes, que l'assurance maternité est attaquée par un référendum, que les budgets pour les crèches restent insignifiants, et que l'égalité entre femmes et hommes n'est de loin pas réalisée, la commission femmes et un lieu d'échange et d'action syndicale. Si vous souhaitez éviter un retour en force des discriminations et mener des campagnes syndicales sur ces questions, rejoignez la commission femmes du SIT.
Prendre contact au secrétariat SIT avec Valérie Buchs.

Commission migration

La migration est au cœur des réflexions syndicales du SIT, tant en ce qui concerne les principes prévalant pour les étrangers, la question de la libre circulation que celle de la régularisation des sans papiers. La commission migration réunit des militant-es qui contribuent à élaborer la position du SIT sur ces sujets.
Prendre contact au secrétariat SIT avec Ismail Türker.

Le SIT sans fumée



Nous rappelons que le SIT a déclaré le 16 rue des Chaudronniers, bâtiment sans fumée à compter du 1er septembre.

Les personnes fumeuses qui viennent aux permanences des différents secteurs seront priées de fumer à l'extérieur des locaux. Les réunions syndicales sont également sans fumée.

Impressum

Équipe permanente de rédaction et mise en page : Lara Cataldi, Simon Descombes, Sylvain Lehmann, Sacha Pfister, Hervé Pichelin, Georges Tissot.

Collaborateurs-trices réguliers-ères : Martine Bagnoud, Corinne Béguelin, Boumédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, membres de l'Équipe Chômage, Davide De Filippo, Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Séverin Guelpa, José Maria Hans, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, Fabienne Saunier, Christina Stoll, Sylvain Tarrit, Bassem Teylouni, Ismail Türker, Barbara Urtsun, Jean-Michel Varcher, Françoise Weber.

Impression : CIE
Tirage : 12'500 exemplaires

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

Le journal du syndicat n'est pas l'affaire des seul-es secrétaires syndicaux-ales. Aussi accepte-t-il volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large, soient conformes aux principes généraux du SIT, ne dépassent pas 3000 signes et ne soient pas anonymes (même si l'auteur-e peut demander que son nom ne soit pas divulgué). En cas de difficulté (article trop long ou hors sujet par exemple), le secrétariat prendra contact avec l'auteur-e. Le délai de réception des articles doit impérativement être respecté. Pour 2005, il s'agit des dates suivantes : 4 avril, 9 mai, 13 juin, 22 août, 19 septembre, 24 octobre, 28 novembre.

Du côté de la CGAS

Lors de sa dernière séance, au mois de janvier, le comité de la CGAS a :

- pris connaissance des échéances et dispositions pour la prochaine élection des juges prud'hommes;
- réaffirmé son opposition à l'initiative "pour la protection de l'emploi" qui, à coup d'arguments populistes, aurait des conséquences discriminatoires vis-à-vis des étrangers;
- été informé des derniers développements du combat pour le maintien de dispositions cantonales en matière d'assurance maternité;
- fait le bilan de la conférence presse sur les logements pérennes et les avoirs du fonds de valorisation de la Banque cantonale genevoise;
- décidé (comme le SIT) de laisser la liberté de vote, pour les votations cantonales du 24 avril sur les deux sujets concernant la suppression de la correction de la progression à froid en matière de fiscalité;
- décidé à l'unanimité de soutenir l'initiative fiscale "halte à la régression sociale";
- discuté de l'organisation du 1er mai 2005.

Heures d'ouverture du SIT

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais des renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit :

Bâtiment - nettoyage :

accueil chaque jour de 15.00 à 18.00, mardi jusqu'à 18.30 et le samedi de 9.00 à 11.30
permanences pour tous secteurs mardi, jeudi et samedi (il y a des heures de réception différentes par secteur - se renseigner)

Terre - industrie - transports - sécurité - finances - concierges - régies :

mardi de 14.00 à 18.30 et vendredi de 14.00 à 17.00

Commerce - alimentation - media :

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Hôtellerie - restauration - économie domestique :

du lundi au vendredi de 14.00 à 17.00

Santé - social - secteurs public et subventionné :

mardi et mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage :

du lundi au vendredi de 8.30 à 11.30

Impôts :

déclarations : du lundi au vendredi de 14.00 à 18.00, samedi de 8.30 à 12.00
impôts à la source : lundi, mercredi et vendredi de 14.00 à 18.00

NON au saccage des droits des chômeuses et chômeurs !

De tous temps, Genève a connu un taux de chômage plus fort que dans les autres cantons de Suisse. Mais ce n'est pas parce que les salarié-e-s de Genève sont des flemmards ...

Une étude universitaire a bien montré que le marché de l'emploi genevois souffre de facteurs structurels, notamment d'une économie insuffisamment diversifiée, d'une formation professionnelle pas assez polyvalente, d'une situation géographique excentrée par rapport aux possibilités de places de travail, toutes raisons dont sont responsables les dirigeants de l'économie et les autorités politiques.

C'est pour ces raisons que Genève a mis sur pied en plusieurs étapes un dispositif qui permet aux chômeuses et chômeurs en fin de droit fédéral d'avoir droit, sous conditions, soit à une allocation de retour en emploi (ARE - qui "subventionne" les employeurs engageant une personnes en fin de droit), soit à un emploi temporaire cantonal (ETC), qui permet à une personne qui a épuisé ses indemnités fédérales de chômage d'obtenir un emploi durant en général une année auprès d'une collectivité publique ou d'une institution à but non lucratif. Cela lui fournit - après deux ans de chômage - un emploi et un salaire, lui évitant l'assistance publique, et lui permet aussi de recouvrer un nouveau droit à des indemnités fédérales de chômage.

C'est cette dernière disposition (les ETC) qui est remise en cause, sous prétexte qu'elle coûte cher à l'Etat, et qu'elle contribue au fort taux de chô-

mage genevois en maintenant les chômeuses et les chômeurs dans l'inaction.

C'est triplement faux :

- d'abord parce qu'il faudra bien que les personnes qui n'auront plus droit à rien du tout soient prises en charge d'une manière ou d'une autre; on économiserait donc sur un poste du budget cantonal en faisant exploser un autre poste, celui de l'assistance. Préférer faire des chômeuses et des chômeurs des assistés plutôt que des personnes en emploi temporaire est donc un faux calcul, au delà même des questions de considération et de dignité;

- ensuite parce que l'étude universitaire déjà citée conclut que le haut taux de chômage genevois n'est influencé que très faiblement, voire marginalement, par le système des ETC; c'est d'autant plus vrai que la différence avec le taux suisse était déjà importante même quand les ETC n'existaient pas. Par ailleurs, si on suivait ce raisonnement jusqu'au bout, il serait plus simple de supprimer l'assurance chômage : il n'y aurait ainsi plus du tout de chômeuses et de chômeurs dans les statistiques !

- enfin, les ETC ne sont pas des sinécures : il s'agit d'un travail réel, qui procure un salaire. Ce genre de travail est positif pour les personnes à qui il est procuré, il leur redonne confiance en elles, contribue à les sortir d'une spirale infernale. Et même si le système a certaines lacunes, il ne manque pas d'idées - dont celles des syndicats - pour le rendre meilleur.

Le chômage ne touche pas seulement quelques catégories de personnes, il concerne chaque salarié-e. En ont fait la cruelle expérience depuis quelques années bien de celles et ceux qui avaient pu se croire relativement à l'abri, par exemple dans les secteurs des banques et de l'informatique : nulle profession, nul âge, nulle situation sociale n'est à l'abri de la perte de l'emploi. Pour

beaucoup, cette perte est le début d'une spirale infernale qui peut mener inexorablement - outre les conditions matérielles - vers la perte de la confiance en soi, le déclin des connaissances professionnelles, la déconsidération, voire la stigmatisation. Sans compter le dernier recours de l'assistance sociale. De plus, dans les causes du fort taux de chômage, on relève aussi que les employeurs

meurs de longue durée. Ces mêmes milieux qui représentent les décideurs économiques licenciant et créant le chômage préfèrent tout saccager, même si est renforcée la mesure des ARE, qui est bonne, mais qui marche mal parce que justement les employeurs ont refusé de s'y engager avec énergie.

Il faut encore et toujours rappeler que le chômage n'existe pas parce qu'il y a des chômeu-

Ainsi, ce sont les représentants des patrons qui licencient et sont donc responsables du chômage, qui s'en prennent aux droits des chômeuses et des chômeurs, leur coupent des possibilités d'emploi, les poussent à l'assistance publique, et cela avec l'aide d'autorités politiques qui ne font pas leur travail, qui laissent la situation se dégrader, sont incapables de redonner une vie économique diversifiée à Genève.

Si les citoyens acceptaient aujourd'hui cette modification de loi, cela signifierait vraiment un saccage des droits actuels pour les chômeuses et chômeurs en fin de droit :

- Jusqu'à aujourd'hui, un-e chômeur-euse peut être couvert par des indemnités fédérales et/ou du travail salarié pendant 5 ans (60 mois). Demain, ce ne serait plus que pendant 2 ans, ou 30 mois au mieux.
- Par ailleurs, le salaire minimum fixé pour les emplois temporaires serait supprimé, ce qui engendrerait à coup sûr une spirale vers des baisses de salaire, une pression sur les revenus de l'ensemble des salarié-e-s.
- Il faut aussi noter que les indépendants auront toujours, eux, droit à douze mois d'emploi temporaire, ce qui constitue une inégalité de traitement.

C'est pour ces raisons qu'il faut résolument voter NON à la loi modifiant la loi en matière de chômage.

GT



ment méfiants à engager des personnes qui ne sont plus toutes jeunes (souvent même dès 50 ans !), celles qui ont déjà connu le chômage, et cette tendance est davantage marquée à Genève que dans d'autres cantons.

Voilà ce contre quoi le système des emplois temporaires permettait de lutter, certes imparfaitement. Et c'est prenant prétexte de cette non-perfection que la droite et l'extrême droite du Grand Conseil a décidé de démanteler les mesures cantonales genevoises destinées aux chômeuses et chô-

ses et des chômeurs, mais bien l'inverse. S'il y a des chômeuses et des chômeurs à Genève, c'est bien parce que les décideurs économiques sont incapables de créer des emplois résorbant le chômage. Ce n'est pas en supprimant des droits et des emplois, même temporaires, que l'on poussera les gens à travailler, que l'on créera des emplois, et que l'on résorbera le chômage. S'il y avait vraiment à Genève 20 000 places de travail libres que les 20 000 demandeurs-euses d'emploi pourraient occuper, cela se saurait !

Le référendum a été lancé par la CGAS - Communauté genevoise d'action syndicale (qui regroupe tous les syndicats de Genève) et par les partis Alliance de gauche (Parti du Travail - Indépendants - solidarité), Les Socialistes (PSG), Les Verts (PEG). Il a été également soutenu par le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et subventionné, le Centre social protestant, la Ligue suisse des droits de l'Homme, l'Association de défense des chômeurs, Marges, Exitchom, le Groupement des entrepreneurs et indépendants progressistes.

J'y vis j'y vote : voir page 4 Sujets 3, 4, 7 et 8, voir page 2

- | | |
|--|-----------------|
| 1. Acceptez-vous l'initiative populaire 122 " J'y vis, J'y vote : l'ainée " Droits de vote et d'éligibilité communaux des résidents étrangers ? | OUI |
| 2. Acceptez-vous l'initiative populaire 123 " J'y vis, J'y vote : la cadette " Droit de vote communal des résidents étrangers ? | OUI |
| 3. Acceptez-vous la loi modifiant la loi du 22 septembre 2000 sur l'imposition des personnes physiques - Impôt sur la fortune (LIPP-III), du 18 décembre 2004 (D 3 13 - 9388) ? | liberté de vote |
| 4. Acceptez-vous la loi modifiant la loi du 22 septembre 2000 sur l'imposition des personnes physiques - Détermination du revenu net - Calcul de l'impôt et rabais d'impôt - Compensation des effets de la progression à froid (LIPP-V), du 18 décembre 2004 (D 3 16 - 9388) ? | liberté de vote |
| 5. Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois, du 23 septembre 2004 (H 1 55 - 8884) ? | NON |
| 6. Acceptez-vous la loi modifiant la loi en matière de chômage, du 22 octobre 2004 (J 2 20 - 8938) | NON |
| 7. Acceptez-vous la loi modifiant la loi du 25 octobre 1968 sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et à l'assurance-invalidité, du 18 décembre 2004 (J 7 15 - 9388) | NON |
| 8. Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'intégration des personnes handicapées, du 17 décembre 2004 (K 1 36 - 9372) | NON |

Votation du 24 avril 2005

TPG : NON à l'augmentation de la sous-traitance

Les prochaines votations cantonales donneront l'occasion aux votant-e-s genevois-e-s de se prononcer sur l'avenir des Transports Publics Genevois (TPG).

Après l'abaissement du référendum contre la privatisation rampante de ce service public en octobre 2004, la modification de la loi votée par le Grand Conseil en septembre 2003 sera soumise au peuple. Rappelons que cette modification supprime la limite qui permet aux TPG de sous-traiter au maximum 10% de leurs activités. Le SIT vous appelle à voter non pour les raisons suivantes:

- Les conditions de travail sont bien plus mauvaises dans les entreprises sous-traitantes qu'aux TPG. Il est inacceptable de vouloir réduire les charges des TPG sur le dos des conduc-

teurs. Salaires insuffisants, contrats remis en question à chaque nouvelle soumission, absence de convention collective de travail ne constitue en rien le modèle vers lequel il faut tendre!

- L'augmentation de la sous-traitance équivaudrait à une exacerbation de la concurrence entre entreprises sous-traitantes. D'où une pression toujours plus forte pour augmenter les temps de conduite, diminuer les temps de pause ou de repos. Cela au détriment de la sécurité des usagers et de la santé des conducteurs.
- L'augmentation de la sous-

traitance constituerait un pas vers la privatisation. Or les TPG doivent rester un service public à part entière afin de garantir que l'offre de transport soit étendue et de qualité sur l'ensemble du territoire. Un

service orienté uniquement vers le profit à court terme ne pourrait répondre de manière écologiquement durable à l'augmentation de la mobilité de la population.

Simon Descombes

